

Ethique et déontologie de la recherche en psychologie clinique

Sahraoui Intissar
Université De Bejaia

Les règles éthiques ont été élaborées ces dernières années et se sont mises en place de manière pratique à travers la diffusion « des bonnes pratiques cliniques ». Toute recherche exige une honnêteté certain de leur part et sans leur probité, la démarche peut perdre toute crédibilité. Il y a dans la conduite d'une recherche, des règles à suivre qui forment une éthique propre au travail scientifique et qu'il faut respecter tout au long de la démarche. Des codes de déontologie, qui sont des règlements écrits, sont en train de s'étendre à de plus disciplines scientifiques. Parallèlement, des comités de déontologie se multiplient dans les établissements où s'effectuent des recherches. Ces comités de surveillance visent à n'accepter que les recherches qui respectent les règles éthiques en usage

تم إعداد قواعد أخلاقية في السنوات الأخيرة، حيث وضعت في حيز التطبيق عبر توسيع (التطبيق) العيادي الجيد. يقتضي كل بحث أمانة خاصة، فبدونها فإن المنهج يفقد كل مصداقيته. فهناك قوانين يجب إتباعها في سير البحث التي تمثل علم الأخلاق الخاص بالعمل العلمي، والتي يجب احترامها طوال هذه السيرة. فهنا دليل علم الواجبات الأدبية، الذي يحتوي على تطبيقات قانونية مكتوبة، التي توسعت في أكثر من مجال علمي. في المقابل، تضاعفت اللجان الخاصة بعلم الواجبات الأدبية في المؤسسات التي تجرى البحوث. هذه اللجان للرقابة هدفها قبول إلا البحوث التي تحترم القوانين الأخلاقية المنصوص عليها.

Préambule :

Il est permis de considérer que ce n'était pas seulement par Boutade que Freud proposa, deux ans avant sa mort, en 1937 dans l'analyse avec fin et l'analyse sans fin, de classer la psychanalyse parmi les rares métiers « impossibles », cette expression, en fait toute une réflexion sur la place que cette pratique occupe dans le champ de la psychologie et sur les responsabilités qui lui sont liées.

Nous souhaitons aborder la question de l'éthique et de la déontologie ;

L'éthique :

La question des principes et des valeurs qui fondent la manière d'être et d'agir de chacun d'entre nous, et sur lesquels nous fondons, consciemment ou non, toutes nos actions personnelles et professionnelles.

Les règles éthique ont été élaborées ces dernières années et se sont mises en place de manière pratique à travers la diffusion des « bonnes pratiques cliniques » (Spriet et Dupin-Spriet, 1990) et de la loi Huriet. Elles peuvent se résumer de la façon suivante.

La déontologie :

Est l'ensemble des règles de conduite que s'est donné la profession, repose sur des choix éthiques, au premier rang desquels le respect de la personne dans sa dimension psychique ; elle est encadrée par les dispositions juridiques auxquelles le psychologue, comme tout citoyen, doit se conformer car son titre ne le dispense pas des obligations de la loi commune ; et si elle est bien distincte des impératifs techniques de la pratique, elle leur est néanmoins liée, dans la mesure où la déontologie prescrit d'employer à bon escient les techniques pertinentes (LAVALARD Marie-Hélène, janvier /février 2000, page 101).

Le code de déontologie fait obligation au psychologue de respecter certains principes mais le peut-il aisément ? la question de l'éthique se pose concrètement lorsqu'il y a choix, c'est-à-dire lorsque plusieurs attitudes sont possibles et que seule la réflexion sur ce qui fonde le Bien et le Mal permet de s'orienter. Aussi convient-il de savoir dans quelle mesure la réponse apportée à un problème est conforme aux principes éthiques qui soutiennent le code de déontologie. Mais ce code est généraliste et ne répond pas spécifiquement et précisément à la psychologie clinique et à ses particularités. Il existe donc des interrogations sur leur interface et sur la manière dont certains articles s'appliquent en clinique (PEDINIELLI Jean- louis, ROUVIER Santih, janvier /février 2000, page 41).

La tâche que les psychologues doivent se fixer maintenant est de se préoccuper de l'éthique professionnelle en tenant compte, aussi bien pour ce qui concerne le privé, les individus, que la communauté professionnelle, des différents aspects du rapport entre la personne (en tant qu'agent éthique) et l'ensemble des règles et des obligations qui tracent les frontières d'une action correcte. En d'autres termes, il s'agit de tendre, de plus en plus, vers un équilibre qui rapproche les valeurs morales individuelles, l'éthique de la culture ambiante et les règles déontologiques de la communauté dans son ensemble (COIN Romina, janvier /février 2000, page 137).

Règles éthiques :

Toute recherche exige une honnêteté certaine de leur part et sans leur probité, la démarche peut perdre toute crédibilité.

Il y a dans la conduite d'une recherche, des règles à suivre qui forment une éthique propre au travail scientifique et qu'il faut respecter tout au long de la démarche. Des codes de déontologie, qui sont des règlements écrits, sont en train de s'étendre à de plus de disciplines scientifiques. Parallèlement, des comités de déontologie se multiplient dans les établissements où s'effectuent des recherches. Ces comités de surveillance visent à n'accepter que les recherches qui respectent les règles éthiques en usage (ANGERS Maurice, 1997, page 50).

La participation de sujets humains dans la recherche clinique exige que l'on considère les notions éthiques suivantes :

Le protocole doit se donner les moyens méthodologique et la puissance statistique nécessaire pour apporter un bénéfice réel à la connaissance scientifique et à la thérapeutique et donc aux patients futurs.

1. La règle du consentement du patient apparaît dans le nouveau code de déontologie médicale de 1995 comme « la pièce maîtresse de la relation médecin-malade ». Cette consécration récente justifie que l'on porte une attention particulière à un principe qui s'inscrit plus largement parmi les droits de la personne et qui concerne à plus d'un titre la pratique de la psychologie (DE LAMBERTERIE Isabelle, janvier/février 2000, page 53).

Le consentement libre et éclairé (Fagot-Largeault, 1994) : le consentement libre est celui donné par le participant sans coercition, contrainte ou pression. Par le consentement éclairé, le chercheur s'engage à fournir au sujet toutes les informations qu'il aimerait connaître avant de s'engager dans la recherche. La

consentement à la recherche est révocable. Les sujets doivent être informés qu'ils peuvent à tout moment cesser de participer sans encourir aucune sanction ou reproche (FERNANDEZ Lydia et CATTEEUW Michelle, 2001page 146).

Ils doivent recevoir une notice d'information qu'ils conservent chez eux. Ils doivent signer ce consentement informé qui résume les conditions, risques et avantages du protocole. Il ne s'agit en aucun cas d'un contrat. (BOUVARD Martine et COTTRAUX Jean, 2002, page 39).

2. Les risques et les méfaits physiques ou psychologiques de la recherche (Landrivon, 1995 ; Bouchard et al, 2000) : par exemple : perte de l'estime de soi, peur, sentiment de culpabilité, douleurs ou blessures, impression d'être humilié ; (FERNANDEZ Lydia et CATTEEUW Michelle, 2001, page 149), Tout sujet s'aggravant selon des critères préalables à la réalisation de l'étude doit quitter l'étude pour avoir un traitement classique (BOUVARD Martine et COTTRAUX Jean, 2002, page 39).

3. Le respect des participants et de leur intimité (Sabourin et Bélanger, 1988 ; Landrivon, 1995 ; Bouchard et al., 2000) : caractéristiques personnelles des sujets (intentions, habitudes, doutes ou craintes...) ;

4. La tromperie (Christensen, 1990 ; APA, 1992 ; Fisher et Fyrberg, 1994) : dissimuler des renseignements essentiels aux participants et les induire en erreur quant aux buts véritables et aux méthodes employées ;

5. Les responsabilités morales du chercheur envers la science (maintenir un haut niveau de compétences (Landrivon, 1995) éviter le plagiat...) et envers les participants après la recherche (restitution aux participants de l'ensemble des résultats par exemple) (Dépelteau, 2000 ; Doré et Gaulet, 2000 ; Bouchard et al., 2000 ; APA, 1992 ; Rosenthal, 1994) ;

6. La situation du chercheur face aux demandes de prise en charge : entendre la demande et signifier qu'elle est comprise ; rappeler sa stricte position de chercheur, orienter vers des collègues compétents (Emmanuelli, 1997 ; Bydlowsky, 1995 ; Schmid-Kitsikis, 1999).

7. Un certain nombre de projets excellents sur le papier sont infaisables pour des raisons éthiques, ou du fait des difficultés rencontrées sur le terrain (BOUVARD Martine et COTTRAUX Jean, 2002, page 39).

Règles déontologiques :

Inquiets des problèmes d'éthique et des abus auxquels donnent souvent lieu la recherche scientifique, la recherche en psychologie s'est dotée de codes de déontologie pour assurer la protection des sujets participant à une recherche. Ces codes de déontologie répondent à deux objectifs principaux:

- Assurer le bien être et la protection des individus avec lesquels travaillent les chercheurs (APA, 1992) ;

On parle de non-respect de la vie privée quand le chercheur ou la chercheuse n'assure pas l'anonymat des personnes qui acceptent de participer à la recherche, en dévoilant leur nom ou celui de leur groupe spécifique d'appartenance, selon le cas (tel village, telle association, etc.). la règle, en sciences humaines, est de ne pas divulguer (l'identité de ceux et celles qui ont bien voulu collaborer à la recherche.

La confidentialité, de plus, est voilée quand la recherche permet de reconnaître les enquêtés. Pour éviter de compromettre leur réputation, il importe de prendre toutes les précautions possibles en vue d'assurer la plus grande confidentialité aux enquêtés. C'est ainsi que, dans une recherche échantillonnée, on s'engage à ce que seuls les résultats d'ensemble soient publiés ; les individus ne seront donc pas singularisés (ANGERS Maurice, 1997, page 51).

Plus globalement, dans le rapport entre les personnes qui effectuent la recherche et celles qui y participent, il doit exister une confiance mutuelle. C'est à cette condition primordiale que l'entreprise d'investigation sera un succès. La ou le scientifique doit sincèrement être convaincu de l'apport inestimable que fournissent les participants à la recherche, et ces derniers doivent être assurés que leurs droits seront protégés et qu'ils retireront de cette expérience un certain bénéfice. Si ce respect mutuel s'établit, il assure la qualité morale du travail scientifique en sciences humaines (ANGERS Maurice, 1997, page 52).

Il s'agit de leurs pairs, c'est-à-dire de ceux et celles qui partagent avec eux un même domaine d'activité. Ainsi, il faut être transparent face à ses pairs sur la recherche accomplie et critique sur celles de ces derniers.

- Guider la réflexion et le comportement du chercheur en l'aidant à prendre les meilleures décisions déontologiques possibles face à un dilemme (FERNANDEZ Lydia et CATTEEUW Michelle, 2001, page 149).

Le public :

En retour de cette liberté, le ou la scientifique a le devoir de rendre compte au public, ou à la société en général, de ses recherches. Le public a, en effet, le droit de connaître, même si ce n'est que globalement, les principales découvertes scientifiques. Les scientifiques, sur ce plan, ne doivent pas se confiner à parler avec leurs pairs, mais doivent contribuer à l'occasion à la vulgarisation de leur travail. Cette divulgation au grand public est une autre façon de s'assurer du respect que les chercheurs doivent accorder aux sujets humains.

Le public attend aussi des scientifiques qu'ils s'intéressent à des phénomènes importants et que leur travail contribue au progrès de l'humanité. C'est à ce prix que la recherche scientifique continuera à occuper une place méritée et assurée dans les orientations que se donne une société. (ANGERS Maurice, 1997, page 53).

Le chercheur en sciences humaines face à l'éthique de recherche :

En science humaine on est encore souvent en de ça de la méthodologie expérimentale (formulation d'hypothèses générales, stratégies de validation), mais on contribue de façon cruciale à l'émergence de notions qualitatives, de catégories du réel, qui sont à la fois instruments de pensée scientifique et instruments d'action sur la réalité.

Michel Foucault insiste sur le pouvoir que donne la science, et sur les dangers de ce pouvoir.

La préoccupation éthique est tout à fait récente, il n'est pas certain que ce qui vaut pour la recherche biomédicale, soit directement transposable aux sciences de l'homme et de la société.

Beaucoup d'actes médicaux se font aujourd'hui dans le cadre de la recherche clinique. Il peut nous arriver à tous, à l'occasion de soins à l'hôpital ou même en ville, de nous voir proposer d'entrer dans un « protocole de recherche », et cette

situation a suscité le vote par le parlement d'une loi « sur la protection des personnes qui se prêtent à la recherche biomédicale » « loi n°88-1138 du 20 décembre 1988, dite loi Huriet ».

La quête de savoir constitue un idéal extrêmement méritoire mais cette quête du savoir peut également être à la source de problèmes éthiques. on devait inévitablement nous interroger sur la pertinence éthique de toute recherche on ce référant aux valeurs et actions que nous menons pour la réaliser (Kimmer, 1988) notre soif de connaissance peut se heurter à des principes essentiels : ne jamais nuire à autrui, chacun à droit au respect de sa vie privée.

Une expertise en matière d'éthique devait donc s'instaurer sur place, étudier les projets locaux de recherche et avant qu'ils ne commencent à se réaliser, acquérir la certitude que les sujets subiront aucun dommage.

Alors, le respect de la personne individuelle, dans la démarche scientifique, implique justement qu'on laisse la personne être responsable de son itinéraire (c'est son affaire), et qu'en même temps, avec l'aide de cette personne, on tente de dégager des notions qui peuvent être transposées à d'autres, et donc qui nous instruisent sur l'humanité en général.

Les outils de la pensée scientifique sont des concepts généraux, mis en relation les uns avec les autres.

Une fois les concepts dégagés, plus n'est besoin d'y impliquer telle histoire singulière. C'est ce qui distingue la démarche de recherche de l'approche thérapeutique, centrée sur un individu singulier (BOURGUIGNON Odile et BYLLOWSKI Monique, 1995, page 309)

Cela m'amène à dire que méthodologie de la recherche et éthique de la recherche sont indissociables.

Ce qu'on appelle la méthodologie de l'investigation (incluant les échelles, tests, entretiens structurés, plans statistiques, etc.) est déjà une éthique porteuse de l'exigence d'être objectif et rigoureux.

Une méthodologie correcte, c'est la première condition d'une bonne éthique de la recherche. (BOURGUIGNON Odile et BYLLOWSKI Monique, 1995, page 311-312)

En psychologie clinique, nous avons affaire essentiellement à des sujets discourtant sur eux-mêmes, s'engageant dans leur vie intime, voire mettant à nu leurs

défaillances. Ces paroles émergent dans un cadre théoriquement garanti par la pratique du secret professionnel et par la notion d'anonymat.

Les textes cliniques qui sont publiés respectent le principe de l'anonymat : l'auteur procède à des changements de nom, distord les situations, tendant ainsi de réduire la transparence du sujet afin que nul ne puisse l'identifier. Mais des bribes de discours du sujet, des éléments de son histoire, sont écrits, et insérés dans la trame interprétative du clinicien. Le texte du clinicien se situe alors à mi-chemin entre le compte-rendu et la fiction. (REVAULT D'ALLONNES Claude & Col, 1989, pages 55-56)

Quoi qu'il en soit de la situation de départ, ce qui devient le « document » du clinicien le passage de traces organisées et mises en perspective dans un domaine public- comporte toujours une part de dissymétrie, d'occultation et de fiction. Si la part de la fiction est plus importante en psychologie clinique que dans d'autres sciences humaines, c'est parce que le matériel de départ concerne la subjectivité de personnes vivantes. Mais l'occultation et la dissymétrie sont constitutives de tout document, puisque le document est dans son essence même le produit d'un regard et d'une mise en perspective.

Indices de la prise de notes et de l'enregistrement dans les entretiens. Les entretiens de recherche font la plupart du temps l'objet d'enregistrements au magnétophone (ou en vidéoscopie). Le procédé laisse au chercheur une liberté de fonctionnement intellectuel puisque la fonction de mémorisation n'a pas lieu d'être exacerbée, l'entretien pouvant être réécouté autant qu'il est nécessaire.

Il y a toute fois des cas où une recherche peut prendre appui sur le matériel issu d'une thérapie, cette méthode exige du praticien chercheur une vigilance soutenue puisque la demande thérapeutique du sujet prime sur le recueil d'informations du chercheur. Il ne peut, dans ce cas, intervenir en fonction de ses hypothèses de travail de recherche n'intervient, en principe que dans l'après-coup de la thérapie. Le chercheur centre son attention sur les items qui lui paraissent importants en fonction de ses hypothèses et à propos desquels il demandera des compléments d'information. D'autres items, qui auront été occultés ou méconnus au cours de l'entretien, apparaîtront au cours de l'audition de la bande magnétique.

Souvent, au cours d'une recherche, des notes sont prises avant ou après l'entretien. Elles constituent une mémoire des impressions sur le « climat » dans lequel celui-ci s'est déroulé, elles ponctuent l'avancée de la recherche. Elles permettent, lors de

l'analyse du matériel, de restituer des modalités de la rencontre, de pondérer l'interprétation en fonction des phénomènes transférentiels et contre-transférentiels, et d'évaluer les modifications qui sont intervenus durant toute la durée du recueil du matériel.(REVAULT D'ALLONNES Claude & Col, 1989, page 165)

La prise en compte des principes éthiques et déontologique, constitue les fondements pour guider la réalisation d'une recherche en psychologie clinique. Une recherche va nous aider à y réfléchir.

On a voulu mener une Recherche sur les fonctionnements mentaux des insuffisants rénaux avant la greffe étude pronostic, avec l'utilisation des épreuves projectives (Rorschach, T A T).

Concernant les techniques d'évaluation, comme les tests ou les échelles vont aussi poser le problème des interrogations éthiques du fait que notamment, de leur aspects intrusif, parfois peut compréhensible pour le sujet, et de leur retentissement sur les résultats.

Grâce a la revue de la littérature actuelle et la recherche récente sur ces cas, l'examen psychologique s'est maintenant imposé aux équipes chirurgicales et soignantes comme partie intégrante du bilan de pré transplantation.

Selon Marianne Baudin et Sylvie Pucheu, ces épreuves nous paraissent présenter un risque de perturbation psychologique, dans ce contexte l'urgence vitale où l'équilibre tient beaucoup au déni de l'angoisse de mort. Le Rorschach en particulier, par sa sollicitation importante de l'image du corps, est susceptible de réveiller cette angoisse. La méthodologie projective constitue une épreuve ravivant toujours ce qui est de l'ordre de l'inquiétante étrangeté, problématique ici particulièrement centrale qu'il nous a semblé inutile sinon préjudiciable de surcharger. Nous n'avons pas fait le choix ni pris le risque de mobiliser même expérimentalement, des angoisses archaïques et des mouvements régressifs dans ces contextes extrêmes de risque de mort réelle.

Ainsi, l'entretien semi directif nous a paru la méthode la plus apte a saisir le maximum d'information sur la clinique et sur les modalités conscientes préconscientes et inconscientes (mécanisme de défense) du fonctionnement psychique.(EMMANUELLI Michèle, 2004, page 167)

En conclusion, la plus part des patients somatiques présentent une fragilité pour pouvoir gérer l'excitation venant de l'angoisse. Par conséquent, l'intervention

liée à la greffe et l'examen psychologique de ces patients doit se faire sans accroître le degré d'angoisse.

Conclusion :

La tâche que les psychologues doivent se fixer maintenant est de se préoccuper de l'éthique professionnelle en tenant compte, aussi bien pour ce qui concerne le privé, les individus, que la communauté professionnelle, des différents aspects du rapport entre la personne (en tant qu'agent éthique) et l'ensemble des règles des obligations qui tracent les frontières d'une action correcte, en d'autres termes, il s'agit de tendre, de plus en plus, vers un équilibre qui rapproche les valeurs morales individuelles, l'éthique de la culture ambiante et les règles déontologiques de la communauté dans son ensemble.

La Bibliographie :

- 1- ANGERS Maurice, « **initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines** », édition Casbah Université, Alger, 1997.
- 2-BOURGUIGNON Odile et BYLLOWSKI Monique, « **la recherche clinique en psychopathologie (perspectives critiques)** », éditions PUF, Paris, 1995.
- 3-BOUVARD Martine et COTTRAUX Jean, « **Protocoles et échelles d'évaluation en psychiatrie et en psychologie** », 3^{ème} édition, Masson, Paris, 2002.
- 4-COIN Romina, Ethique, déontologie et psychothérapie. Résultats d'une enquête auprès des psychologues italiens **Bulletin de psychologie** / tome 53 (1) 445/ janvier /février 2000, pages 137 à 145.
- 5- DE LAMBERTERIE Isabelle, le rôle du consentement dans le régime de protection de la personne, **Bulletin de psychologie**/ tome 53 (1) 445/ janvier /février 2000, pages 53 à 61.
- 6-EMMANUELLI Michèle, « **L'examen psychologique en clinique** », éditions Dunod, Paris, 2004.
- 7- FERNANDEZ Lydia et CATTEEUW Michelle, « **La recherche en psychologie clinique** », édition Nathan, Paris, 2001.
- 8- LAVALARD Marie-Hélène, Evaluation et déontologie, **Bulletin de psychologie** / tome 53 (1) 445/ janvier /février 2000, pages 101 à 105.
- 9- PEDINIELLI Jean- louis, ROUVIER Santih, Ethique en clinique psychologique. L'éthique entre épistémologie et consensus. **Bulletin de psychologie** / tome 53 (1) 445/ janvier /février 2000, pages 41 à 46.
- 10- REVAULT D'ALLONNES Claude & Col, « **La démarche clinique en sciences humaines** », édition Dunod, Paris, 1980

